

# Route Suisse 2018

## Règlement traction

Version du 6 mars 2018



## Sommaire

---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
1.1	PORTRAIT DE L'ÉPREUVE	2
1.2	CONCURRENTS	2
1.2.1	<i>Admission à l'épreuve</i>	2
1.2.2	<i>Équipement du meneur</i>	2
1.2.3	<i>Équipement des chevaux – contrôle de sécurité</i>	2
1.3	PARCOURS ET JUGEMENT	2
1.3.1	<i>Constructeur et juges</i>	2
1.3.2	<i>Application du règlement</i>	2
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE</b>	<b>3</b>
2.1	COMPOSANTES	3
2.2	PARTICULARITÉS	3
2.3	DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	3
2.3.1	<i>Préparatifs, reconnaissance du parcours, présentation</i>	3
2.3.2	<i>Règles de base de l'épreuve</i>	4
2.3.3	<i>Parcours</i>	4
2.3.4	<i>Données chiffrées du parcours</i>	4
<b>3</b>	<b>APPRÉCIATION, PÉNALITÉS ET SANCTIONS</b>	<b>5</b>
3.1	CADRE	5
3.2	PÉNALITÉS	5
3.3	SANCTIONS	5
<b>4</b>	<b>CLASSEMENT</b>	<b>5</b>

---

# 1 Introduction

## 1.1 Portrait de l'épreuve

Épreuve de traction à deux chevaux. Elle consiste à tirer une luge d'un poids de base de 500 kg total sur un parcours d'une longueur de 150 à 250m. Le parcours sera construit sur un terrain en herbe. Il comprend une ligne de départ, des portes (passages obligés), des zones d'arrêts avec chargement et une ligne d'arrivée.

Les chevaux sont menés par le même meneur sur toute la durée de l'épreuve.

La luge et le palonnier sont mis à disposition par l'organisateur.

## 1.2 Concurrents

### 1.2.1 Admission à l'épreuve

Selon les dispositions du règlement général (chevaux et grooms).

Franchir le contrôle de sécurité selon le chapitre 1.2.3 du présent règlement.

### 1.2.2 Équipement du meneur

Chaque concurrent porte une tenue adaptée au travail de traction comprenant un équipement de sécurité adéquat (souliers solides). Son équipement comprendra en plus un couvre-chef approprié.

Le fouet est admis, son utilisation incorrecte fait l'objet de pénalisation ou d'une élimination par les juges selon les dispositions fixées par le règlement général et le point 3 du présent règlement.

### 1.2.3 Équipement des chevaux – contrôle de sécurité

Un harnachement bien entretenu, solide et ajusté aux chevaux est exigé. Le collier de travail est obligatoire, le poitrail n'est pas admis. Les œillères sont autorisées, mais elles doivent correspondre au harnachement.

Un contrôle de sécurité aura lieu avant le parcours. Ce contrôle peut être éliminatoire. Il porte sur deux éléments :

- Le harnachement (conformité, état, ajustement)
- L'équipement des personnes (en priorité souliers adaptés au travail de traction)

Un juge désigné par l'organisateur procède au contrôle de sécurité, un assistant rédige le procès-verbal.

## 1.3 Parcours et jugement

### 1.3.1 Constructeur et juges

Le constructeur du parcours est une personne qualifiée pour cette fonction. Le jury est composé de deux personnes qualifiées pour cette fonction. Ces deux personnes jugent les concurrents (fautes, incidents, observations particulières) et tiennent une fiche préparée à cet effet pour chaque concurrent.

### 1.3.2 Application du règlement

Les dispositions du règlement général fixent le cadre à respecter par les participants dans toutes les épreuves de la Route Suisse 2018. Le présent règlement fixe les conditions et le déroulement de l'épreuve de traction dans le cadre de la Route Suisse 2018.

Pour les points qui ne sont pas explicitement prévus dans le présent règlement, la procédure suivante sera appliquée

- Avant l'épreuve : Décision du grand jury en accord avec les juges d'épreuves.
- Pendant l'épreuve : Décision des juges de l'épreuve.

## 2 Description de l'épreuve

### 2.1 Composantes

L'épreuve, dans le sens du présent règlement, comporte la traction d'une luge sur un parcours composé de lignes droite et virages. Le parcours sera d'une longueur de 150 à 250m. Il comprendra la ligne de départ, 4 arrêts avec chargement de personnes, des passages obligés (portes) et la ligne d'arrivée. Les virages sont disposés avant l'endroit du dernier chargement (4<sup>e</sup> arrêt). Le départ, les portes et l'arrivée sont marqués par deux cônes, les zones d'arrêts sont marquées par quatre cônes.

### 2.2 Particularités

Le poids à tracter (poids de base) est composé du poids de la luge (~ 200kg) et d'une charge d'environ 300kg pour un poids total de 500kg. Dans l'esprit d'une certaine équité entre les différentes catégories de chevaux, ce poids de base sera adapté à la catégorie de trait en fonction des dispositions fixées dans le règlement général (point 3.2, lettre) et repris ci-dessous :

Le poids définitif à tracter est calculé à l'aide tableau ci-dessous.

<i>Catégories</i>	<i>Poids effectif accordé à la paire</i>	<i>Handicap/bonus</i>
A - Traits ultralégers	Poids de base = 100%	100%
B - Traits légers	Poids de base = 100%	100%
C - Traits sans handicap	Poids de base = 100%	100%
D - Traits mi-lourds	Poids de base majoré de 20%	120%
E - Traits lourds	Poids de base majoré de 40%	140%

### 2.3 Déroulement de l'épreuve

#### 2.3.1 Préparatifs, reconnaissance du parcours, présentation

La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu 1 heure avant le début de l'épreuve en compagnie du constructeur du parcours et des juges de l'épreuve. Peuvent y participer le meneur avec son groom et le chef d'équipe ou son représentant.

Une aire d'échauffement avec une luge (équipé d'un palonnier) sera ouverte aux concurrents à proximité de l'épreuve.

L'attelage est admis à l'épreuve à condition d'avoir franchi le contrôle sécurité (selon la lettre 1.2.3 du présent règlement) sur l'aire d'échauffement.

L'attelage se présentera au plus tard 5 minutes avant le départ programmé dans la zone d'attente à proximité de la ligne de départ.

Le meneur portera son dossard qui doit être bien visible. Lors de l'entrée dans le carré de l'épreuve et avant d'atteler, le meneur salue les juges en annonçant son nom et celui des chevaux.

### 2.3.2 Règles de base de l'épreuve

- L'attelage est mené aux guides ou au cordeau. Le meneur ne doit pas toucher les chevaux, sauf pour remettre les traits en place.
- L'utilisation de la voix et du fouet est autorisée.
- L'allure obligatoire pour tout le parcours est le pas. Si un cheval fait plus de 3 foulées au trot ou au galop, chaque foulée supplémentaire sera sanctionnée par une pénalité.
- Avant le départ du parcours, le groom est autorisé à se placer à la tête des chevaux pendant que le meneur croche la luge.
- Dès que le départ est donné (signal du juge), le groom doit se trouver derrière la luge et il ne peut en aucun cas donner des ordres aux chevaux (ni paroles ni gestes).
- Pour des raisons de sécurité, le meneur peut faire appel à son groom, toute action non autorisée de celui-ci fera l'objet de pénalisation.
- Une fois l'épreuve terminée, le groom peut se replacer devant les chevaux.

### 2.3.3 Parcours

- Départ (ligne de départ signalée par 2 cônes) avec la luge à vide.
- Le meneur commence l'épreuve au signal du juge.
- Le chrono est déclenché dès que les chevaux franchissent la ligne de départ.
- Le concurrent doit passer chaque obstacle.
- Les incidents et fautes sont pénalisés selon le tableau du chapitre 3.
- Arrivée à la hauteur des arrêts de chargement (4 au total), le meneur arrête l'attelage avec le crochet de la luge dans la zone d'arrêt.
- À chaque arrêt, l'attelage attend, les personnes désignées (et équipées de dossards numérotés) montent sur la luge.
- Le meneur redémarre au le signal du juge, au plus tard 10 secondes après le signal. Le démarrage retardé est pénalisé.
- Au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> arrêt 2 personnes montent sur la luge (pas d'option).
- Au 4<sup>e</sup> arrêt, le meneur choisit le nombre de personne (maximum 6) qu'il va faire monter sur la luge. Il peut aussi repartir sans charger des personnes supplémentaires.
- À chaque arrêt obligatoire l'attelage a droit à 3 essais de démarrage (sans pénalité). Après le 3<sup>e</sup> essai manqué, l'attelage doit interrompre l'épreuve et sera classé en fonction de la distance parcourue (en tenant compte des éventuelles pénalités).
- La dernière portion du parcours entre l'obstacle 4 et la ligne d'arrivée est une ligne droite de 30 à 50 mètres. Si l'attelage s'arrête entre l'obstacle 4 et la ligne d'arrivée, il doit interrompre l'épreuve. La distance non parcourue sera pénalisée.
- L'épreuve est terminée au moment où l'arrière de la luge a franchi la ligne d'arrivée (délimitée par deux cônes) ou lorsqu'elle ne peut plus être déplacée.
- Sur l'ensemble du parcours, 2 arrêts supplémentaires avant le 4<sup>e</sup> arrêt imposé sont tolérés mais pénalisés, dans ce cas de figure l'attelage a droit à 2 essais de redémarrage (sans pénalité), après le 2<sup>e</sup> essai il doit interrompre l'épreuve.

### 2.3.4 Données chiffrées du parcours

L'écartement des cônes est le même pour tous les concurrents et correspond à la largeur du palonnier + 50 cm.

Le parcours mesure 150 à 250 m. Il comprend 1 ligne de départ, 4 arrêts obligatoires, 1 ligne d'arrivée et des portes pour guider l'attelage sur le parcours.

Les zones d'arrêt sont d'une longueur d'un mètre.

## 3 Appréciation, pénalités et sanctions

### 3.1 Cadre

L'épreuve est jugée par deux juges désignés par l'organisateur en application du règlement général (point 5). Un assistant rédige le procès-verbal. Les modalités de gestion, de validation et de contestation des résultats sont fixées dans le règlement général (point 10.1).

### 3.2 Pénalités

<i>Événements/incidents</i>		<i>Pénalités</i>
Usage abusif du fouet	1 <sup>ère</sup> fois 2 <sup>e</sup> fois	300 points + avertissement élimination directe
Utilisation du retour de guides	1 <sup>ère</sup> fois 2 <sup>e</sup> fois	300 points élimination directe
Boule tombée du cône		25 points par boule
Arrêt non-imposé entre deux zones d'arrêt (2 arrêt toléré)		25 points au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> arrêt interruption du parcours au 3 <sup>e</sup> arrêt
Temps d'arrêt obligatoire non respecté (départ prématuré ou tardif) :		25 points par temps d'arrêt non respecté
Zone d'arrêt non respecté (crochet de la luge dans la zone d'arrêt)		25 points pour arrêt avant ou après la zone (position du crochet de la luge)
Faute d'allures (trot ou galop)		25 points par foulée dès la 4 <sup>e</sup> foulée (3 foulées tolérées)
Mauvaise position du groom Intervention du groom sur les chevaux (voix, gestes)		25 points par cas 50 points par intervention
Distance non parcourue entre le 4 <sup>e</sup> arrêt et la ligne d'arrivée		5 point par mètre restant
Intervention du meneur (toucher les chevaux) :		25 points par intervention
Personnes non chargées au 4 <sup>e</sup> arrêt de chargement		25 points par personne non chargée

### 3.3 Sanctions

Les concurrents sont éliminés après les événements/incidents suivants :

- 3<sup>e</sup> arrêt non-imposé entre les arrêts de chargement avant le 4<sup>e</sup> arrêt obligatoire
- Démarrages manqués : 3<sup>e</sup> à un arrêt de chargement, 2<sup>e</sup> à un arrêt non imposé
- Erreurs de parcours (non-respect d'un passage obligé ou d'un arrêt obligatoire)
- Attelage non maîtrisé
- 2<sup>e</sup> usage abusif du fouet ou 2<sup>e</sup> utilisation du retour de guides

Les attelages éliminés sont classés ex-aequo en fin de classement de l'épreuve.

## 4 Classement

Le classement de l'épreuve sera établi dans l'ordre croissant de pénalités obtenues. Les concurrents avec le même nombre de points sont classés ex-aequo.